

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Adeps marmottae conservatus

N° d'article 26025000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Autres ingrédients ***

MARMOT OIL

No. CAS 225234-13-9

Concentration

>= 95 %

Le renvoi: [4]

Propane-1,2-diol

No. CAS 57-55-6

No. EINECS 200-338-0

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

Numéro d'enregistrement 01-2119456809-23
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

No. CAS 128-37-0
 No. EINECS 204-881-4
 Concentration < 1 %
 [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1
 Aquatic Chronic 1 M = 1

6-O-palmitoylascorbic acid

No. CAS 137-66-6
 No. EINECS 205-305-4
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Eye Irrit. 2 H319

No. CAS 31566-31-1
 No. EINECS 250-705-4
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302

Acide citrique anhydre

No. CAS 77-92-9
 No. EINECS 201-069-1
 Concentration < 1 %
 Le renvoi: [4]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Eye Irrit. 2 H319

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

En général le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

En cas d'ingestion

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeOxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Laisser prendre en masse, ramasser mécaniquement. Sol très glissant suite au déversement du produit.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510

13

Des matières solides non combustibles

Classe de stockage (Suisse)

NG

Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Long terme

Voie d'exposition

par inhalation

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

3.5

mg/m³

Valeur type

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf.

Ouvrier

Durée d'exposition

Court terme

Voie d'exposition

dermale

mode d'effet

Effet systémique

Concentration

0.5

mg/kg

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

Propane-1,2-diol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	50	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	168	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Acide citrique anhydre**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.44	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.044	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	1000	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	34.6	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	3.46	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	33.1	mg/kg

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.199	µg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.0199	µg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	Occasionel	
Concentration	1.99	µg/l

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment		
Concentration	0.0996		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	0.0096		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0.04769		mg/kg
Propane-1,2-diol			
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	50		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	26		mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

N'est pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	liquide
Couleur	jaunâtre à brunâtre
Point de fusion	
Valeur	0 à 10 °C
Remarque	Les données font référence à la composante principale
Point d'éclair	
Valeur	290 °C
Remarque	Les données font référence à la composante principale
Pression de vapeur	
Remarque	Non applicable
Densité et/ou densité relative	
Valeur	env. 0.9 g/cm ³
Remarque	Relative Density according specification

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Acide citrique anhydre

Espèces	rat		
DL50		3000	mg/kg

6-O-palmitoylascorbic acid

Espèces	rat		
DL50	>	10000	mg/kg

6-O-palmitoylascorbic acid

Espèces	souris		
DL50		25000	mg/kg
Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	Rat (mâle / femelle)		
DL50	>	6000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Propane-1,2-diol

Espèces	rat		
DL50		20000	mg/kg

Propane-1,2-diol

Espèces	rat		
DL50		6660	mg/kg
Remarque	intrapéritonéale		

Propane-1,2-diol

Espèces	souris		
DL50		9718	mg/kg
Remarque	intrapéritonéale		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Acide citrique anhydre

Remarque	N'est disponible		
----------	------------------	--	--

6-O-palmitoylascorbic acid

Espèces	cobaye		
DL50	>	3000	mg/kg
Espèces	Être humain		
Durée d'exposition	24	h	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne		

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

	sont pas remplis.	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol		
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 2000	mg/kg
méthode	OCDE 402	
Propane-1,2-diol		
Espèces	lapin	
	20800	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Acide citrique anhydre**

Remarque Nocif par inhalation.

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque Aucun données connues.

Espèces Être humain

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque Aucun données connues.

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Acide citrique anhydre**Espèces lapin
évaluation légèrement irritant
méthode OCDE 404**6-O-palmitoylascorbic acid**Espèces lapin
évaluation légèrement irritant
Espèces cobaye
Remarque Aucun effet d'irritation connu.**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

évaluation Non irritant

Propane-1,2-diolDurée d'exposition 7 d
évaluation légèrement irritant**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****Acide citrique anhydre**Espèces lapin
évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves
méthode OCDE 405**6-O-palmitoylascorbic acid**Espèces lapin
évaluation Non irritant
méthode Technique de Draize
Espèces mammifère, espèce indéterminée
Remarque faiblard irritante (oeil)**2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**Espèces lapin
évaluation Non irritant**Propane-1,2-diol**

Espèces lapin

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

évaluation légèrement irritant

Sensibilisation (Composants)**Acide citrique anhydre**

Remarque Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acid

évaluation non sensibilisant

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces Être humain

évaluation non sensibilisant

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**6-O-palmitoylascorbic acid**

Remarque Non applicable

Remarque Non applicable

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque N'est disponible

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)**Acide citrique anhydre**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

méthode in vitro

Remarque négatif

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque négatif

Remarque Aucun données connues.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces Salmonella typhimurium

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Remarque négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition orale

Espèces rat (mâle)

Remarque négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Voie d'exposition intraperitoneal

Espèces souris

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Toxicité reproductrice (Composants)**Acide citrique anhydre**

Remarque Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

6-O-palmitoylascorbic acid

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

évaluation	Aucun effets négatifs
Espèces	rat
Remarque	Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque: Aucun données connues.

Propane-1,2-diol

Remarque: Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**Acide citrique anhydre**

Remarque: Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque: négatif

Espèces: rat

Remarque: négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque: Pas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.

Propane-1,2-diol

Remarque: Aucun données connues.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Acide citrique anhydre**

Remarque: Non applicable

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque: Non applicable

Remarque: Non applicable

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

organes : Foie

Espèces: rat

NOAEL: 25 mg/kg

Durée d'exposition: 1 d

méthode: Valeur de littérature

Propane-1,2-diol

Remarque: Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Acide citrique anhydre**

Espèces: cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50: 440 à 760 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

6-O-palmitoylascorbic acid

Espèces: Salmo gairdneri

CL 50: 51 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarque: Aucun données connues.

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	5.3		mg/l

Propane-1,2-diol

Espèces	Pimephales promelas		
NOEC	52930		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Acide citrique anhydre**

EC5	485		mg/l
Source	Entosiphon sulcatum (Literaturwert)		

Acide citrique anhydre

Espèces	Daphnia magna		
CE50	120		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque	Aucun données connues.		
Remarque	Aucun données connues.		

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

CE50	0.48		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 201		

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

NOEC	0.15		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Propane-1,2-diol

Espèces	Daphnia		
NOEC	13020		mg/l

Propane-1,2-diol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**Acide citrique anhydre**

Espèces	Scenedesmus quadricauda		
CI5	640		mg/l
Durée d'exposition	7	d	

Acide citrique anhydre

Espèces	Microcystis aeruginosa		
CI5	80		mg/l

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque	Aucun données connues.		
Remarque	Aucun données connues.		

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

CE50	> 0.4		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Propane-1,2-diol

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

Toxicité pour les bactéries (Composants)**Acide citrique anhydre**

EC5	> 10000		mg/l
-----	---------	--	------

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

Durée d'exposition	16	h	
6-O-palmitoylascorbic acid			
Remarque	Aucun données connues.		
Remarque	Aucun données connues.		
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol			
CE50	1.7		mg/l
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol			
CE 0	500		mg/l
Durée d'exposition	30	min	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol			
Espèces	boue activée		
CE50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition	3	h	
Propane-1,2-diol			
Remarque	Aucun données connues.		

12.2. Persistance et dégradabilité

Élimination physico-chimique (Composants)

Acide citrique anhydre

Remarque: Aucun données connues.

6-O-palmitoylascorbic acid

Remarque: Aucun données connues.

Remarque: Aucun données connues.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque: Aucun données connues.

Propane-1,2-diol

Remarque: Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)

Acide citrique anhydre

Valeur: 98 %

Durée de l'essai: 2 d

évaluation: Facilement éliminable à partir de l'eau

6-O-palmitoylascorbic acid

Valeur: 48 %

Durée de l'essai: 28 d

évaluation: N'est pas dégradé facilement

méthode: OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C

Remarque: Aucun données connues.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Valeur: < 10 %

Durée de l'essai: 20 d

évaluation: N'est pas dégradé facilement

méthode: OECD 301D

Propane-1,2-diol

Remarque: Aucun données connues.

La dégradabilité facile (Composants)

Acide citrique anhydre

Valeur: 98 %

Durée de l'essai: 2 d

méthode: OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C

6-O-palmitoylascorbic acid

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

méthode OECD 302B/ISO 9888/EEC 88/302,C
 Remarque N'est pas facilement biodégradable.
 Remarque Aucun données connues.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Remarque N'est pas facilement biodégradable.

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**Acide citrique anhydre**

Valeur 728 mg/g

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**Acide citrique anhydre**

Valeur 526 mg/g

Durée de l'essai 5 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****Acide citrique anhydre**log Pow -1.72
température 20 °C**6-O-palmitoylascorbic acid**log Pow 6.0
méthode calculé**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol (Composants)****2,6-Di-tert-butyl-p-crésol**

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Absorbé par le sol.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

Immobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Réutilisable après retraitement.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Nom commercial: Adeps marmottae conservatus

Numéro de la matière: 260250

Version: 2 / CH

Date de révision: 06.02.2023

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 06.02.23

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination
de l'eau (Allemagne)

Not water hazardous

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.